

Image not found or type unknown



Motif de licenciement abusif

Par **beignet**, le **07/11/2008** à **23:00**

bonjour,actuellement en poste de chef de chantier tp sur aix en provence.apres un entretien avec mon directeur (un peu houleux) j'ai demande une mutation sur chateaufrenard. qu'il m'a refuse .apres un nouvelle entretien avec mon directeur m'annoncant un deplacement sur bordeaux, j'ai re us en recommande ma date de deplacement.ayant refuser peut-il me licencier?pour quel motif?ai-je droit a mon preavis? merci d'avance

Par **Visiteur**, le **08/11/2008** à **07:45**

bonjour,nque dit votre contrat de travail au sujet des d placements ?

Par **beignet**, le **08/11/2008** à **11:21**

bonjour sur mon contrat de travail ,il est ecrit que compte-tenu des necessites de l'entreprise,je pourrai etre ulterieurement affecte dans toute autre implantation actuelle ou futur de la societe. je serai place sous sa dependance hierarchique. merci pour votre reponse

Par **Visiteur**, le **08/11/2008** à **18:02**

bonsoir,nrien sur votre contrat concernant les d placements ? car l  ce n'est pas une affectation .nnreste   v rifier dans votre convention collective au sujet des

déplacements.rnrnquant au motif du licenciement, tout dépend de "l'humeur" du patron. si déplacement prévu dans convention, licenciement pour faute...(normalemnt)rnrna bientôt

Par **beignet**, le **08/11/2008** à **20:06**

bonjour .ai-je droit au preavis ou pas? merci pour votre reponse.p.s sur mon contrat il est stipulé ,que je reste sous sa dépendance hiérarchique.cela veut dire que je ne peut aller que dans les agencesqu'il dirige?

Par **Visiteur**, le **09/11/2008** à **08:02**

rernrnpour votre préavis, désolée je ne suis pas Madame Soleil...rnrnTout dépend comment votre licenciement va se passer ! votre employeur peut vous dispenser du préavis... vous pouvez demander à ne pas l'exécuter..rnrnseul le licenciement pour faute lourde prive le salarié du préavis....